

La lettre de la Mairie



Le Mot du Maire

Chères Caillacoises et Chers Caillacois

En écrivant ces quelques lignes, à l'orée de 2018, période calendaire où les Fêtes se doivent d'être, enlevant toute spontanéité à la chose, ritualisant ce qui ne devrait pas l'être, j'ai avant tout l'objectif de vous présenter, au nom de tout le Conseil Municipal en quelques lignes denses et graphiquement serrées, ce qu'a été notre vie municipale et quels sont nos projets.

La tradition du bulletin annuel nous a paru désuète et une formule plus légère ou plus innovante reste à inventer. Peut être l'an prochain.

A Caillac, au quotidien, même si la vie collective de la commune a suivi son cours sans aléa majeur, un bien triste record a été battu : 14 décès en 2017 (à ce jour...). Au-delà du fait que toute une génération aujourd'hui âgée nous a quitté avec ses figures et son histoire, ce sont également des plus jeunes, souvent très présents dans notre vie locale, qui sont partis subitement ou après un long combat contre la maladie. Nous pensons à Elles, à Eux, à leurs Familles. Souhaitons du plus fort de nous même que 2018 nous amène un souffle apaisé.

D'un point de vue purement communal, vous constaterez à la lecture des lignes suivantes que votre équipe municipale a, d'ores et déjà, à mi mandat, réalisé la plupart de ses engagements. Bien que le contexte nous soit défavorable, notre budget a passé le cap de ces 3 années de disette. Avec une vigilance quotidienne nous avons maîtrisé toutes les dépenses de fonctionnement et, en 3 exercices, malgré une baisse des dotations d'Etat très importante, nous avons limité la hausse de vos impôts locaux à 1 % (part communale bien évidemment). Nous souhaitons poursuivre ainsi. Même si l'air du temps est plutôt

morose, pour les Mairies rurales, il y a malgré tout pour nous élus municipaux, beaucoup de plaisir à participer à l'engagement public. D'autres projets nous attendent et nous nous y attelons avec toujours le même enthousiasme.

Aussi, comme pour Caillac, qu'il en soit de même pour vous. Que dans votre vie familiale et professionnelle 2018 soit une **Très Bonne Année** pour chacune et chacun d'entre vous.

LE CONTEXTE DE NOTRE VIE COMMUNALE

L'année 2017 a tout d'abord été pour toutes les collectivités territoriales une année d'Elections. La République a renouvelé ses 3 piliers institutionnels (Elysée, Assemblée Nationale et Sénat). Un vent nouveau a soufflé durant ces 3 épisodes démocratiques. Tout un système politique, pour le moins usagé voire dépassé, a explosé. Reste tout de même à reconstruire sur plus d'authenticité, d'intégrité ... A voir.

Pour les communes, grandes ou petites, les promesses (qui n'étaient pas très bonnes) ont bien été tenues ! : Suppression des contrats aidés, baisse des dotations d'Etat maintenues. Pour la suppression de la Taxe d'Habitation on parlera plus d'inquiétude quant à sa compensation à l'Euro près. Les expériences similaires passées n'engagent guère à la confiance. Nous ne savons pas encore aujourd'hui si la DGF 2018 (l'aide en fonctionnement de l'Etat) continuera à baisser pour Caillac (nous avons déjà perdu 32 000 € en 3 ans). Nous savons par contre que deux contrats

aidés ne seront pas renouvelés par l'Etat (un à l'Ecole et un sur les employés de terrain) et qu'il nous incombera de faire des choix bien difficiles.

Le désengagement de l'Etat à tous les niveaux rebat les cartes de fond en comble. C'est tout un système qui vacille ou qui est remis en cause. Les collectivités sont "à l'os" aujourd'hui (grandes ou minuscules) et, désormais, les moindres coupes budgétaires viendront impacter directement le service au public dans tous les domaines : périscolaire, voirie, entretien des espaces publics etc...

Il nous incombe donc de faire des choix drastiques et ce ne sont ni les mutualisations intercommunales, ni les fusions de communes qui vont changer la donne.

Nous changeons d'époque.

LA VOIRIE 2018

→ **Route départementale D 145** (Route du Malbec).

Fin de la pose du revêtement bicouche du Mas Vieil à Mercuès. Le chantier s'était interrompu en attente des tranchées à réaliser pour la connexion du réseau d'eau potable.

→ **Voirie communale bitumée** (compétence Grand Cahors)

Après le Mas Vieil : Lapoujade

1. reprise totale du chemin du Claux et de la route du Four (au bout du hameau). Fin du chemin des Forges, la partie basse étant terminée en 2017.

Sur toute la commune :

2. Travaux de reprise ponctuelle sur plusieurs secteurs très détériorés de l'ensemble de la voirie.

→ **Voirie castinée** (compétence communale)

Après le chemin des Pradasses qui a retrouvé son charme, le chemin de la

Tuilerie (vers le site de Pêche) et le chemin de la Cale du Château de Langle.

ECLAIRAGE Public

→ *Chemin de la Fontaine*

1. Enfouissement total des réseaux (programme FDEL 2018). Pose de 8 candélabres entre la Salle des Fêtes et la route du Lac. La voirie et les bas côtés seront repris en 2019-2020.
2. Eclairage sur les secteurs du Château de Langle (1 poste), de la route des Ségaillères (1 poste).
3. Renouvellement de plusieurs lampes avec passage aux Leds bien plus économes en énergie.

EAU POTABLE

Les travaux de connexion de Caillac sur le réseau du Syndicat d'Espère Mercues et Caillac sont terminés. Mise en service avec l'eau de La Fontaine des Chartreux au tout début 2018.

Montant des travaux HT : 426 000 €
Participation communale : 80 000 €
(équivalent au solde positif du budget de l'eau qui a été clos du fait de la fermeture de la régie).

Le syndicat a voté le prix de l'eau 2018 :

- Prix du M³ 2017 = 1,15 €
2018 = 1,18 €
- Abonnement .. 2017 = 89,00 €
2018 = 91,00 €

Nos délégués au Syndicat de l'Eau :

2 Titulaires : Philippe MIQUEL
Fabien BEZIAT
2 suppléants : Jacques SABROU
Jacques ARNAUDET

Que ferons nous de notre ressource ?

Elle continuera à servir.
Nous implanterons, à côté du lavoir, un branchement permettant à tous les Caillacois de venir s'approvisionner à volonté de cette eau non potable certes, mais si précieuse aujourd'hui et à l'avenir.

L'ECOLE

Le phénomène le plus marquant à l'Ecole n'est pas propre à Caillac (mais cela ne nous rassure pas pour

autant) le nombre d'élèves baisse et baissera en 2018 et devrait repartir à la hausse en 2019.

De 122 élèves en 2015 nous sommes tombés à 99 cette année et 2018 devrait nous ramener à 95/96 enfants. Le vieillissement de la population lotoise n'est pas une litanie mais une réalité. La fermeture des classes sur le département est incontournable, les chiffres sont là. Des écoles vont aussi disparaître en 2018.

A Caillac, comme à Crayssac, il est urgent d'engager une réflexion sur le développement du parc locatif immobilier car nous avons la chance d'être proches de Cahors et d'avoir une demande de location soutenue. Mais les constructions si nombreuses hier se raréfient et le profil des nouveaux arrivants a changé... d'âge.

Semaine de 4 jours ou 4 jours ½ ?

A priori, à la rentrée 2018, nos deux écoles retrouveront le rythme de 4 jours. Il y a un large consensus sur ce point entre les enseignants, les parents et les élus.

LA MAIRIE

Parlons du bâtiment. Pas de l'Institution.

Depuis cinq ans nous savons que nous avons à rendre ce bâtiment public conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Plusieurs études ont été faites et, au final, aucune n'est vraiment satisfaisante. Soit en raison de ses coûts d'investissement et de fonctionnement (ascenseur) soit en raison de ses nuisances architecturales trop importantes sur ce petit espace étriqué que constitue la place de l'Eglise. Une rampe d'accès à 5 % de pente aboutit à un résultat catastrophique.

Pris par tous les bouts, nous avons convenu que ce problème n'aurait de solution qu'en délocalisant le bâtiment de la Mairie en Centre Bourg sur le terrain communal attenant à l'Echoppe. Face à la place publique, au plan d'eau, au cœur de village, l'immeuble trouverait tout son sens.

Les études architecturales sont en cours : étude générale d'urbanisme et paysagère par le CAUE et prospective architecturale par le Cabinet d'architectes qui a déjà réalisé le bâtiment associatif, le lavoir et les WC publics.

Les études financières sont lancées : le dossier de subvention vient d'être déposé au titre de la DETR auprès de l'Etat (on peut attendre 25 % de subvention). Les dossiers : Conseil départemental et Région vont l'être dans les semaines qui viennent. Au total on peut escompter 60 % d'aides sur ce type de projet.

La budgétisation définitive interviendra d'ici Mars pour le budget 2018 avec, en préalable, la certitude de ces financements. La part restante à la charge de la Commune sera financée sans problème par l'autofinancement et éventuellement par l'emprunt.

Un cabinet d'architectes sera alors retenu après appel à projet. Si tout suit normalement son cours la nouvelle Mairie devrait être opérationnelle pour fin 2019.

AQUISITION EN CENTRE BOURG

La Commune a décidé d'acquérir l'immeuble situé face à la chaufferie du réseau de chaleur. De par sa situation, son caractère et son amplitude cet ensemble revêt une importance stratégique majeure pour l'espace public.

L'acte définitif qui sera signé tout début 2018 porte sur 80 000 €.

Financement à demander après la signature de l'acte (Etat 25 % et Département 20 %). Part à la charge de la Commune 44 000 € + les frais d'actes.



Ce bâtiment ne sera pas aménagé par la Commune. Il sera apporté auprès d'un opérateur public (Office HLM ou Polygone) pour la réalisation de plusieurs logements sociaux.

Ainsi, une fois cette opération réalisée concomitamment avec la Mairie, c'est tout un front bâti nouveau qui viendra boucler le Centre bourg.

AUTOUR DU LAVOIR

Les travaux d'aménagement du Lavoir sur la place de la Croix sont terminés et le rendu est très agréable. Le principe d'un double bassin en axe cassé (rendu nécessaire par ce lieu où en souterrain se superposent et se croisent toutes les canalizations d'eau, d'assainissement, d'électricité

et d'éclairage public) est finalement intéressant.

Autour de ce Lavoir qui auparavant accueillait les Lavandières du Mas de Laroque, de la Croix et du Mas vieil, toute une vie a repris.

Les pétanqueurs, élément indissociable de la vie d'un village, sont les occupants les plus assidus de ces lieux. Ils bénéficient désormais de l'usage privilégié d'un petit local associatif tout neuf et, visiblement, ne s'en plaignent pas.

Les WC publics, accolés à ce local sont parfaitement intégrés à l'ensemble et ajoutent également à la fonctionnalité de notre cœur de village.

En 2018, tout l'espace prolongeant les terrains de boules vers le plan d'eau sera aménagé en espace pique-nique avec bancs, tables ainsi qu'un coin barbecue.

"LE SECHOIR DE ROUQUET"

A Lapoujade on l'appelait ainsi (ou également le séchoir de Blanche...). Planté là, à l'entrée Ouest de Caillac il marque l'abond d'un territoire fertile et riche de la Vallée où le tabac a été une culture prospère et nous rappelle qu'elle fit partie intégrante de la vie de Caillac comme le fut la culture de la Fraise.

Acquis par la Commune, en cours de classement au patrimoine départemental, il bénéficiera d'une restauration complète dès que ce classement sera effectif.

En attendant, quelques travaux ont eu lieu. Une partie de la bâtisse a été aménagée par l'Association de Chasse Communale (ACCA) afin d'y établir un local règlementaire d'éviscération animale (obligatoire aujourd'hui) ainsi qu'une pièce de vie et des WC. Travail bien fait, très respectueux du site.

La Commune a payé les fournitures (15 000 €). Les chasseurs ont réalisé les travaux. Il ne leur reste plus, ainsi équipés, qu'à nous débarrasser au plus tôt des sangliers qui ravagent nos jardins et pelouses...

PLUI

Ce barbarisme signifie Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il sera

opposable à toutes et tous le 1^{er} janvier 2020. Ce qui signifie que, dès cette date, notre PLU aura vécu et que les 36 communes du Grand Cahors auront un même document d'urbanisme.

D'ici Juin 2018 il convient d'arrêter un nouveau zonage en tenant compte des interdépendances avec les communes voisines dans un même bassin de vie !

Les réunions s'enchaînent, les discussions aussi. Nous défendons pied à pied ce qui fait le charme de notre Commune : un urbanisme maîtrisé. Nous y parviendrons.

De surcroît la nouvelle réglementation nationale impose une densification à outrance de l'habitat. Fini les maisons isolées sur 3 000 m² de terrain ; Fini les zones nouvelles ouvertes à tout va et jamais bâties. Caillac aura son quota de logements nouveaux potentiellement réalisables sur dix ans. Les secteurs nouveaux ne sont pas encore arrêtés.

D'ores et déjà, ce qui est sûr c'est que plusieurs propriétaires actuels de terrains constructibles ne disposent que de quelques mois pour profiter de cet atout.

La Municipalité a décidé de les en informer individuellement dès ce début d'année.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Combien sommes-nous de Caillacoises et de Caillacois ?

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février prochain. Il s'agit d'un gros travail pour lequel les réunions préparatoires se sont succédées.

L'élu référent coordonnateur est Caroline MARTIN.

L'agent recenseur est Nicolas Campoy (19 ans). Il passera dans chacune de nos maisons. C'est une mission ingrate et dense qui exige bien souvent de frapper plusieurs fois à la même porte.

Réservez lui donc toute votre disponibilité et votre gentillesse.

Nous aurons ensuite une idée précise de notre population même si, de par le jeu des comptes et doubles comp-

tes, plusieurs personnes vivant à Caillac sont recensées ailleurs.

Le chiffre obtenu a son importance pour le budget communal. De lui découle toute une série de pondérations d'aides publiques. Et c'est loin d'être neutre...

AU SYDED

Notre déléguée environnement : Nadine MANAU est très présente au SYDED. Elle a proposé au Conseil d'engager la commune sur l'opération 100 % compostage - 0 déchet.

Plusieurs communes sont retenues par le SYDED chaque année pour cette opération.

Le Conseil a décidé de candidater pour 2019.

→ *Ordures ménagères*

L'espace containers et récup verre situé derrière l'ancienne école va être fermé. Il s'est progressivement transformé en décharge publique du fait de sa situation isolée. Les services du Grand Cahors (ramassage) et du SYDED ont retenu de revenir à un endroit plus exposé en bord de route de Largueil et d'y aménager un espace propreté.

Lutter contre l'incurie équivaut à écopper une barque percée... Que d'argent perdu.

→ *Borne textiles*

Dans une opération conjointe menée avec le SYDED et EMMAUS, la Commune va installer prochainement une borne de récupération des vêtements à proximité de l'Ecole et de la chaufferie du réseau de chaleur.

CHIENS ET CHATS

Ils sont tous très mignons quand ils restent chez eux et que leurs maîtres s'en occupent comme il se doit.

C'est loin d'être le cas et Christelle BORNEL notre déléguée SIPA (Syndicat Intercommunal de Protection Animale) a beaucoup de mérite à apporter à ces animaux l'affection et les soins qu'ils méritent. Elle ne compte pas son temps et nourrit les animaux laissés seuls.

Pour autant cela ne résout pas le problème de la divagation et des nuisances diverses et variées que cela induit.

Là aussi, un peu de responsabilité et de civisme ne ferait pas de mal. La Fourrière est saturée et malheureusement l'euthanasie est bien souvent la seule issue au problème.

SECURITE ROUTIERE

De nombreuses personnes se plaignent très régulièrement de la vitesse excessive des véhicules soit sur la route départementale 145 (la route du Malbec qui traverse Caillac sur 3 km), soit sur la route de Douelle.

Aujourd'hui il n'existe qu'une seule solution efficace : les ralentisseurs. Il est plus que probable que, sur le tronçon déjà rebitumé de la Route du Malbec, deux installations soient réalisées. Toutefois au-delà de leur coût (15 000 € chacun) ces ralentisseurs induisent au préalable d'être installés en agglomération (donc en zone 50 km/h) et donc nécessitent une extension de la zone dite urbaine. Ce qui n'est pas si simple. L'étude est en cours.

COMMUNICATION

Dans ce domaine, Fabien BEZIAT, notre élu responsable et passionné, se heurte à la difficulté de communiquer en temps réel jusqu'aux habitations les plus isolées.

Pourtant notre site Internet est vraiment opérationnel, actualisé, interactif. La Newsletter rencontre un vif succès. Néanmoins, malgré toute cette technologie performante, seul le bouche à oreille parvient à combler certaines lacunes.

RAPPEL :

Nous conseillons à toutes les personnes qui souhaitent recevoir les infos urgentes en instantané (Décès, coupures d'eau, alertes etc...) de communiquer leur numéro de téléphone à la Mairie. Il ne sera bien évidemment pas diffusé et vous garantira l'information.

Ce système mis en place par Fabien satisfait pleinement tous ses utilisateurs.

COMMÉMORATION

1918-2018

Le 11 novembre prochain à Caillac célébrera comme il se doit les 100 ans de l'armistice.

L'équipe qui avait organisé la célébration du centenaire de 1914 s'est retrouvée récemment autour d'Olivier NADAL.

3 jours de festivités sont prévus : les 9-10 et 11 NOVEMBRE 2018.

Conférences, pièce de théâtre, chansons et bien sûr la cérémonie au Monument aux Morts le 11 clôturée par un grand Banquet de l'Armistice.

Retenez ces 3 jours d'ores et déjà.

NOS ASSOCIATIONS

La Commune a toujours soutenu toutes ses Associations qui constituent le nerf principal de la vie communale et ne peut faire plus que ce qu'elle fait aujourd'hui.

Elles connaissent toutes des hauts et des bas puisque constituées de personnes humaines par définition, bien différentes.

L'individualisme ambiant et croissant se surajoute à cette instabilité naturelle. Le découragement est la maladie la plus fréquente et la plus répandue qui frappe le bénévole.

Il faut que chacune et chacun d'entre nous ait conscience de l'acuité du problème. Il y va aujourd'hui de la survie de plusieurs de nos manifestations communales.

Quelques heures ou quelques jours par an d'engagement associatif ne dérangent en rien le confort individuel. Ils permettent au contraire de découvrir d'autres personnes, d'autres horizons, à deux pas de chez soi.

Il y a 11 associations sur Caillac. Vous avez le choix. Vous les connaissez. Elles n'ont de cesse que de vous proposer de nouvelles animations tout au long de l'année.

Rejoignez les. Même si, en étant bénévole on rencontre des problèmes, on les partage, on les surmonte et on en ressort différent. Souvent grandi.

Mais, me direz-vous, chacun est bien libre ... C'est un choix là aussi. Un choix de vie tout à fait respectable...

Après tout comme dit Jean RENO (alias SAM) dans "RONIN" :

**"Soit tu fais partie de la solution,
Soit tu fais partie du problème,
Soit tu fais partie du décor".**



CHAPEAU !

1/ A toutes celles et tous ceux qui donnent de leur temps, sans faire de bruit, élus ou non, pour aider les personnes en difficultés à Caillac.

Elles se reconnaîtront.

2/ A celles et ceux qui spontanément entretiennent et fleurissent même les espaces publics de leur quartier.

Un bel exemple de solidarité à l'intérêt public.

3/ Aux Familles des 3 maisons de la route de Douelle pour les illuminations de Noël. Superbes installations que nous vous invitons à aller contempler dès la nuit tombée.

Une initiative qui en appellera d'autres en 2018 ?



www.caillac.fr